



**Le juge administratif  
et  
le droit communautaire  
de l'environnement**

**National administrative courts  
And  
Community  
Environmental law**

**Présentation-Opening Adress**

**Yves KREINS**

**Secrétaire général – Secretary general**

**Association des Conseils d'Etat**

**et des Juridictions administratives suprêmes de l'Union européenne**

**Association of the Councils of State**

**And the Supreme Administrative Jurisdictions**

**SEMINAIRE 28-01-2008**

**Bruxelles-Brussels**

Ladies and gentlemen,

Colleagues,

Our association has a long history of holding colloquia bringing together representatives of the Councils of State and Supreme Administrative Courts in the EU Member States. In fact, we have been organising such events for more than 40 years.

However, today's seminar represents a break from tradition for three reasons.

Firstly, it is different because of the participants involved. Until now, our colloquia could only be attended by judges from our member courts, including the ECJ, which is a founding member of our association. Today, almost all the Councils of State and Supreme Administrative Courts are present. But the majority of participants come from the European institutions, the Permanent Representations to the Union or different national ministries. There are also a considerable number of lawyers, professors and judges with us today – many of these judges represent other associations such as the EU Forum of Judges for the Environment, the Association of European Administrative Judges, the Network of the Presidents of the Supreme Judicial Courts of the European Union, and so on. This professional diversity is coupled with geographical diversity, too, since all the Member States and candidate countries are represented here today. I would like to thank you all very warmly for attending. We have actually been victims of our own success - we had to refuse many applications to attend because of the limited number of places available.

Secondly, the location of today's seminar sets it apart. This is the first time we have held a seminar at the headquarters of the European Commission, and holding our meeting in this magnificent room is in itself symbolic. We are especially grateful to all the Commission's services for all their help and assistance.

Finally, the level of collaboration in today's event makes it unique. It is true that our association has been dedicated to studying Community law for many years now, but this is the first time that the European Commission, Council and Parliament, the universities and the bars have all been directly involved in the work of one of our seminars. I would like to take this opportunity to express my sincere gratitude to all the speakers and panel members who agreed to contribute to the seminar today.

Notre réunion est donc une première à bien des égards. L'initiative en revient au Conseil d'Etat de France qui non seulement en a fait la proposition lors de la dernière assemblée générale de notre association à Varsovie, mais qui a également accepté d'en assumer la

direction scientifique en ce qui concerne le contenu des travaux, notamment par l'élaboration des rapports généraux qui vous seront présentés au cours de cette journée. Monsieur le Vice-Président, nous vous sommes très reconnaissants de votre initiative et du soutien que vous nous avez accordé.

L'une des idées à la base de notre association est qu'il faut remédier à la méconnaissance des Cours nationales, et particulièrement des Cours suprêmes, des jurisprudences nationales des autres Etats membres. N'est-il pas curieux de constater qu'alors que le droit européen occupe à présent une place déterminante dans les droits nationaux, il arrive très fréquemment qu'une juridiction nationale appelée à statuer sur une question de droit communautaire ignore totalement si une juridiction d'un autre Etat membre n'a pas déjà statué sur la même question, sauf le cas relativement exceptionnel d'une question préjudicielle posée à la CJE. Certes, chaque juge est indépendant aussi à l'égard des décisions étrangères. Néanmoins, il nous paraît très instructif de savoir comment la même question a été résolue dans d'autres Etat membres. Dans cette optique, notre association a mis en place toute une série d'instruments visant à une meilleure connaissance mutuelle des jurisprudences de nos membres : l'organisation traditionnelle de grands Colloques bisannuels, mais aussi de séminaires ou de groupe de travail plus spécifiques avec un nombre de participants plus réduit, la réunion systématique des services d'études et documentation des juridictions membres, la mise en place d'importantes banques de données accessibles via le site internet, la création d'un forum électronique permettant aux magistrats des institutions membres de communiquer directement entre eux, la publication régulière de bulletins d'information, l'échange de magistrats, ...

Aujourd'hui, grâce à l'impulsion du Conseil d'Etat de France et à l'intérêt des institutions européennes, nous franchissons un pas supplémentaire en sortant du cadre limité de nos institutions membres et en échangeant nos expériences mutuelles avec tous les acteurs concernés, en premier lieu les institutions communautaires mais aussi les Ministères nationaux, le barreau et le monde universitaire. Il nous paraît primordial que le législateur communautaire appréhende les difficultés que rencontrent ceux qui sont chargés d'appliquer ses normes, et inversement que ces derniers connaissent les problèmes auxquels sont confrontés les autorités communautaires non seulement dans leur mission de législateur mais aussi dans celle de contrôleur de l'application de droit communautaire. Comme l'a rappelé le Président HIEN lors du dernier Colloque à Leipzig, l'Europe - telle qu'elle se présente aujourd'hui - est définie par son cadre légal. Ce cadre légal est un des piliers les plus importants - peut-être le plus important - de l'Union Européenne telle qu'elle existe réellement. En nous attelant, comme nous le faisons aujourd'hui, à un échange d'informations et d'expériences entre les tous les acteurs concernés, nous renforçons ce pilier au bénéfice de l'ensemble des citoyens européens.

C'est pourquoi je formule le vœu que cette première rencontre ne soit que le début d'un processus qui se poursuivra en s'amplifiant. En tout cas, notre association s'y attachera de son mieux, notamment en participant aux programmes que la Commission européenne envisage en la matière.